

## Néonicotinoïdes : « L'interdiction intervient alors que les dégâts sont immenses et en partie irréversibles »

L'interdiction des insecticides néonicotinoïdes par la Commission européenne, vendredi, intervient beaucoup trop tard, estime dans sa chronique Stéphane Foucart, journaliste au « Monde ».

LE MONDE | 28.04.2018 à 06h45 • Mis à jour le 28.04.2018 à 11h20 | Par [Stéphane Foucart](#)  
<http://www.lemonde.fr/pollution/article/2018/04/26/l-europe-se-prononce-sur-l-interdiction-des-neonicotinoïdes>

**Chronique.** La Commission européenne a annoncé, vendredi 27 avril, que trois des principaux insecticides néonicotinoïdes (imidaclopride, clothianidine et thiaméthoxame) seraient interdits dans tous leurs usages extérieurs. Rappelons que l'introduction de ces substances en Europe, au milieu des années 1990, et leur adoption massive par le modèle agricole dominant coïncident avec l'accélération du déclin des abeilles domestiques et, surtout, avec un effondrement de l'ensemble de l'entomofaune.

Lire aussi : [L'Europe interdit trois néonicotinoïdes jugés dangereux pour les abeilles](#) (ci-après)

Pour les défenseurs de l'environnement, cette décision est une bonne nouvelle. Mais elle signale aussi une grave catastrophe réglementaire. Car il aura fallu attendre près de vingt ans avant que les autorités européennes tiennent pleinement compte des alertes lancées par les apiculteurs et les scientifiques travaillant sur le sujet.

*« Dès 1994, des apiculteurs français signalaient des troubles graves de leurs colonies d'abeilles, allant jusqu'à leur mortalité, rappelle l'apiculteur Gérard Arnold, directeur de recherche émérite au CNRS et l'un des premiers chercheurs à avoir expertisé la question. Ces troubles apparaissaient principalement au début de la floraison des tournesols, qui fournissaient à cette époque aux colonies d'abeilles une abondante quantité de nectar et de pollen. Après enquête sur le terrain pour en comprendre les raisons, les apiculteurs avaient constaté qu'un nouvel insecticide de la famille des néonicotinoïdes, l'imidaclopride, était utilisé pour le traitement préventif de cette culture. »* Grande innovation : le toxique n'était pas pulvérisé, mais enrobait les graines de la plante qui, au cours de sa croissance, s'en imprégnait.

### La boîte à outils des cigarettiers

Après les premières alertes des apiculteurs, il fallut attendre sept ans pour que le ministre de l'agriculture de l'époque, Jean Glavany, décide de la formation d'un groupe d'une vingtaine d'experts – le Comité scientifique et technique de l'étude multifactorielle des troubles des abeilles (CST) – pour trancher la controverse.

Il fallut à nouveau attendre deux années, c'est-à-dire 2003, pour que le groupe rende ses conclusions. Gérard Arnold, qui en fut membre, rappelle que ses conclusions étaient claires : une exposition au nouvel insecticide était cohérente *« avec les observations de terrain rapportées par de nombreux apiculteurs en zones de grande culture (maïs, tournesol), concernant la mortalité des butineuses, leur disparition, leurs troubles comportementaux et certaines mortalités d'hiver »*. En clair : les apiculteurs avaient d'excellentes raisons de se plaindre des « néonics ».

Surtout, le CST concluait que les études industrielles, fournies par les firmes aux autorités en vue de l'homologation de leurs nouvelles molécules, étaient souvent très insuffisantes.

Ainsi, 2003 aurait pu marquer le début de la fin de la controverse. Mais ce ne fut pas le cas. Les sociétés agrochimiques utilisèrent la boîte à outils des cigarettiers pour retourner la science contre elle-même et semer le doute. Faire de la rigueur et de la recherche d'exactitude des instruments pour retarder le plus possible la prise de conscience des risques. Toutes les causes alternatives aux néonicotinoïdes furent activement promues pour élucider le déclin des abeilles : les apiculteurs étaient devenus subitement incapables de s'occuper de leurs ruches, des virus et autres pathogènes naturels étaient brutalement apparus, les fleurs avaient disparu sans crier gare, plongeant les butineuses dans la famine, la virulence d'un redoutable parasite – le varroa – s'était mystérieusement accrue, etc.

Lire aussi : [Liaisons troubles entre recherche publique et agrochimie](#)

### La fin de la partie ? Non

En 2011 – soit huit ans après le rapport du CST ! – la Commission européenne demanda à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) d'évaluer les études réglementaires sur la foi desquelles les néonicotinoïdes avaient été autorisés.

Publiées en 2012, ses conclusions étaient cohérentes avec celles du CST, presque dix ans auparavant... « *Ni la toxicité sur les larves, ni les effets à long terme sur les colonies, ni la toxicité chronique sur les adultes, ni la toxicité sublétales – par exemple, lorsque les abeilles sont désorientées et ne retournent pas à leur ruche – n'avaient été étudiés avant la mise sur le marché* », raconte Gérard Arnold. Les essais en plein champ étaient, eux aussi, totalement décevants... Et le plus tragiquement cocasse est qu'en dépit de leur cécité, documentée de manière irréfutable, ces mêmes tests sont encore utilisés aujourd'hui pour homologuer les nouvelles classes d'insecticides.

Le rapport de l'EFSA de 2012 sifflait-il la fin de la partie ? Non. Il fallait en avoir le cœur vraiment, vraiment net. L'agence européenne fit donc une analyse des risques en 2013 – soit une décennie après celle conduite en France par le CST sur l'imidaclopride – avec les mêmes résultats. Fin 2013 un moratoire européen – pour quelques catégories d'usage – fut donc décrété sur les trois néonicotinoïdes les plus dangereux.

Quant à les interdire pour de bon, il fallait une nouvelle expertise, plus complète encore. Celle-ci ne fut rendue par l'EFSA qu'en février 2018. « *Soit vingt-quatre ans après les premières alertes* », note Gérard Arnold. Dans ce laps de temps, ce ne sont pas seulement les abeilles qui ont dégringolé, mais toute l'entomofaune : les populations d'insectes volants pourraient avoir diminué, en Europe, de près de 80 % au cours des trois dernières décennies, selon une étude allemande publiée en octobre 2017.

Ainsi, la décision européenne d'interdire ces trois « néonics » intervient alors que les dégâts qu'ils ont causés sont immenses et sans doute déjà partiellement irréversibles. Un peu comme un médecin qui attendrait de diagnostiquer un cancer du poumon= pour conseiller à ses patients d'arrêter de fumer. Ou de changer de marque de cigarettes.

## L'Europe interdit trois néonicotinoïdes jugés dangereux pour les abeilles

Les Etats membres ont adopté, vendredi matin, la proposition de la Commission européenne d'interdire l'usage de ces insecticides « tueurs d'abeilles »

LE MONDE | 26.04.2018 à 15h26 • Mis à jour le 27.04.2018 à 16h45 | Par Stéphane Horel  
[http://www.lemonde.fr/pollution/article/2018/04/26/l-europe-se-prononce-sur-l-interdiction-des-neonicotinoïdes\\_5291075\\_1652666.html#KQ8yhtoLHLPiHTK4.99](http://www.lemonde.fr/pollution/article/2018/04/26/l-europe-se-prononce-sur-l-interdiction-des-neonicotinoïdes_5291075_1652666.html#KQ8yhtoLHLPiHTK4.99)

***Serait-ce le début de la fin pour les néonicotinoïdes ? Vendredi 27 avril, les représentants des Etats membres de l'Union européenne ont décidé d'interdire trois produits de cette famille d'insecticides jugés dangereux pour les abeilles sur toutes les cultures de plein air.***

La majorité qualifiée requise (55 % des Etats membres représentant 65 % de la population totale de l'UE) a donc été atteinte lors de la réunion du comité spécialisé chargé du dossier. La France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne se sont tenues à leurs positions exprimées publiquement et ont voté en faveur de l'interdiction. Quatre pays ont voté contre : Danemark, Hongrie, République tchèque et Roumanie. Pas moins de neuf pays se sont abstenus, dont la Belgique et la Pologne.

Proposé par la Commission européenne, le texte concerne trois néonicotinoïdes (clothianidine, imidaclopride, thiaméthoxame), dont elle avait partiellement restreint l'utilisation en décembre 2013. Il s'agissait donc cette fois non seulement de [prolonger](#) ce moratoire, mais aussi de le [généraliser](#) à toutes les cultures de plein champ, seul l'usage sous serre restant autorisé.

Responsable du dossier, le commissaire européen à la santé, le Lituanien Vytenis Andriukaitis, s'est réjoui de l'issue de l'adoption de sa proposition. Il s'agit d'un vote « *essentiel pour l'avenir de la biodiversité et notre agriculture* », s'est pour sa part félicité l'eurodéputé socialiste, Eric Andrieu, président de la commission pesticides du Parlement européen, créée à la suite de la controverse sur le glyphosate (principe actif du Roundup).

## Lobbying des industriels de la betterave

Du côté des ONG, Pesticide Action Network (PAN) Europe évoque « *un jour historique pour l'Union européenne* », tandis que Greenpeace Europe souligne qu'« *il reste encore beaucoup d'autres pesticides dans la nature, dont d'autres néonicotinoïdes, tout aussi dangereux pour les abeilles et les productions alimentaires* ».

Le texte avait été combattu par un lobbying intensif du secteur des produits phytosanitaires et des industriels de la betterave à sucre, une des cultures jusque-là épargnée par le moratoire. Le groupe agrochimique allemand [Bayer](#) a déploré son adoption, rappelant qu'un jugement de la Cour de justice européenne, saisie par les fabricants de néonicotinoïdes, Bayer et Syngenta, était attendu le 17 mai. « *Bayer demeure convaincu que les restrictions ne sont pas justifiées, car les néonicotinoïdes sont sûrs quand ils sont utilisés conformément aux instructions d'utilisation* », indique le communiqué du groupe.

Le dossier scientifique concernant ces « tueurs d'abeilles », neurotoxiques et très persistants, est pourtant plus qu'étayé. Considérée comme conservatrice et proche des intérêts des industriels, l'Autorité européenne de sécurité des aliments est elle-même parvenue, en février 2018, à la conclusion que les néonicotinoïdes sont très toxiques pour les abeilles mellifères, les abeilles solitaires et les bourdons.

Lire aussi : [Les experts européens confirment les risques des néonicotinoïdes pour les abeilles](#)

De nombreuses études désignent ces insecticides comme les principaux responsables de l'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs. Mis sur le marché dans les années 1990, ils sont appliqués en enrobage des semences lors du semis, c'est-à-dire en usage préventif, et se disséminent rapidement au-delà des cultures, contaminant l'environnement et les fleurs sauvages.

Plus récemment, ce sont leurs effets en cascade sur d'autres espèces animales qui ont été mis en évidence. En octobre 2017, une étude publiée dans la revue scientifique *PLoS One* avait fait les titres des journaux dans le monde entier. A [partir](#) de données de captures d'insectes réalisées depuis la fin des années 1980 en Allemagne, elle suggérait que les populations d'insectes avaient chuté de près de 80 % en moins de trente ans en Europe. En accusation : les « *nouvelles méthodes de protection des cultures* », qui comprennent les néonicotinoïdes.

Lire aussi : [En trente ans, près de 80 % des insectes auraient disparu en Europe](#)

En mars, des données publiées par le CNRS et le Muséum national d'histoire naturelle soulignaient une disparition d'un tiers des populations d'oiseaux en quinze ans en France. Une disparition qualifiée par les chercheurs de « *proche de la catastrophe écologique* » et également attribuée aux pratiques agricoles intensives.